



AUTORISATIONS ELEVE **2017-2018**

ATTENTION : ne concerne pas les BTSA

NOM/Prénom de l'élève..... Sexe : féminin masculin

Classe..... Date de naissance.....

Régime : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE (uniquement pour les élèves) INTERNE

AUTORISATION DE SORTIE

ATTENTION : - Les élèves ont l'interdiction de sortir pendant les études obligatoires en journée.

- Les élèves de 3ème de l'enseignement agricole n'ont **aucune autorisation de sortie** de l'établissement en **journée** quand il n'y a pas cours.

LE MATIN EN CAS D'ABSENCE D'ENSEIGNANT (ex : 1^{er} cours débutant à 10h15, sortie possible de 8h15 à 10h15)

OUI NON

L'APRES-MIDI EN CAS D'ABSENCE D'ENSEIGNANT (ex : EDT finissant initialement à 16h50, sortie possible par ex. à 15h55)

OUI NON

DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE OU DE L'UNSS (compétitions sportives scolaires du mercredi après-midi)

OUI NON

DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION DES ELEVES/ETUDIANTS (sorties extrascolaires organisées par l'ALESA)

OUI NON

AUTORISATION DE SORTIE ELEVE INTERNE (uniquement)

ATTENTION : - Les internes de 3ème de l'enseignement agricole n'ont **aucune autorisation de sortie** de l'établissement **du lundi au vendredi** sauf dans les cas suivants :

SORTIES LIBRES LE MERCREDI APRES-MIDI (sortie non surveillée de midi à 18h00 : sortie en ville, sortie pour RDV divers...)

OUI NON

RETOUR AU DOMICILE TOUS LES MERCREDIS SOIRS (départ le mercredi après-midi, retour au lycée le jeudi matin)

OUI NON

(ATTENTION : aucune remise de pension ne sera accordée si l'élève ne dort pas à l'internat les mercredis soirs, car le paiement est forfaitaire et trimestriel)

SORTIES ORGANISEES ET SURVEILLEES DANS LE CADRE DES « SORTIES D'INTERNAT »

OUI (participation de 5€ à la MDL du Lycée Ella Fitzgerald obligatoire) NON

REPAS DU MERCREDI MIDI

OUI, repas pris **chaque** mercredi midi NON, **aucun** repas pris le mercredi midi, départ dès 12h00

ATTENTION : si l'élève ne mange pas les mercredis midis, aucune remise de pension ne sera accordée car le paiement est forfaitaire sur les 5 jours de la semaine.

DROIT A L'IMAGE

(L'établissement est autorisé à photographier, filmer l'élève/l'étudiant(e) et à enregistrer sa voix dans le cadre du lycée : trombinoscope, photo de sortie de classe, vidéo de projet collectif, enregistrement sonore...)

OUI NON

COMMUNICATION DES COORDONNEES

(L'établissement est autorisé à communiquer téléphones/emails/adresses à l'association des parents d'élèves (APE), aux parents délégués aux conseils de classe...)

OUI NON

AUTORISATION POUR L'OPTION EQUITATION

(Elève de 2nde GT, de 1ère STAV ou de Terminale STAV autorisé(e) à ne pas prendre le car du « retour » pour AGROTEC. La famille se charge du retour de l'élève au domicile directement **avec le moyen de transport de la famille** elle-même)

OUI, préciser qui prend en charge l'élève et comment..... NON

Je soussigné(e)....., **représentant légal ou élève majeur(e)**, accorde ces autorisations en toute connaissance de cause et dégage l'établissement de toute responsabilité durant les sorties **libres** en dehors d'AGROTEC. Je prends connaissance que l'élève/étudiant(e) majeur(e) peut signer ses autorisations de sortie et déclare être totalement responsable en cas de sortie sans autorisation.

Fait à le

Signature du représentant légal :

Signature de élève majeur(e) :